



Fiche de mise en candidature de l'Athlète du trimestre à l'extérieur du Canada

1. Le prix de l'Athlète du trimestre est destiné aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) à l'extérieur du Canada qui excellent dans leur sport de prédilection en termes de performance, de leadership, de dévouement et d'esprit sportif. Les candidats pourraient s'être illustrés dans le cadre du Programme de sports nationaux des FAC, ou de ligues ou de compétitions civiles. Veuillez remplir la section 3 en décrivant brièvement les raisons pour lesquelles cet athlète mérite d'être nommé Athlète du trimestre. Indiquez également les prix, mentions ou autres récompenses qu'a reçus cette personne afin de faire valoir sa candidature. Vous devez également fournir une photo de l'athlète, idéalement en train de pratiquer son sport. L'athlète sélectionné sera présenté dans le bulletin OPS Fit, il/elle recevra un prix et verra son nom inscrit sur une plaque. Pour toute question, veuillez écrire au coordonnateur du conditionnement physique à l'extérieur du Canada à l'adresse cirka.todd@sbmfc.com.
2. Les candidatures doivent être reçues par le coordonnateur du conditionnement physique OUTCAN au plus tard 45 jours avant la date de publication du prochain bulletin OPS Fit (juin, septembre, décembre, mars).
- 3.

Nom et grade de l'athlète	
Nom et grade du proposant	
Lieu d'affectation de l'athlète	
Unité de soutien	
Sport(s)	
Veuillez expliquer pourquoi cet athlète mérite le titre d'Athlète du trimestre.	

4. Le pointage est calculé selon les mêmes critères que le prix de l'Athlète de l'année du vice-chef d'état-major de la défense, décerné dans le cadre du Programme du mérite sportif des FAC. Certains des critères pourraient ne pas s'appliquer à cette mise en candidature (par exemple, s'il s'agit d'un sport individuel ou d'un sport d'équipe), mais ils vous sont fournis à titre indicatif.

Critères de sélection de l'Athlète de l'année

1. Points principaux attribués

- Des points complets sont attribués pour la participation.
- Des points supplémentaires sont décernés pour les trois premières places (points complets pour chaque 1^{re} place, points complets moins 1 pour chaque 2^e place, points complets moins 2 pour chaque 3^e place).

	Participation	Classement
a. Compétitions civiles internationales, 10 points *(10, 9, 8)		
b. Compétitions civiles nationales, 9 points *(9, 8, 7)		
c. Compétitions du Conseil international du sport militaire (CISM), 8 points *(8, 7, 6)		
d. Compétitions civiles provinciales, 7 points *(7, 6, 5)		
e. Championnats nationaux des FAC, 6 points *(6, 5, 4)		
f. Championnats régionaux des FAC, 5 points *(5, 4, 3)		
g. Participation à l'échelon de l'unité, local et régional, 4 points *(4, 3, 2)		
h. Activités connexes (p. ex. entraîneurs, officiels, etc.) dans le cadre d'un programme communautaire ou d'activités d'associations à l'échelle locale, 3 points		S.O.
Total :		
Total des deux colonnes :		

2. Points supplémentaires attribués

- Des points complets sont attribués pour chaque catégorie si les critères sont raisonnablement remplis.
- Les catégories b et e du tableau ci-dessous font exception.

a. Contribution à une équipe (en tant que capitaine, porte-parole ou administrateur de l'équipe, et apport à l'efficacité de l'équipe ou à l'esprit de corps), 5 points	
b. Athlète dans un seul sport, 3 points; athlète dans plusieurs sports, 5 points	
c. Contribution à l'avancement d'un ou de plusieurs sports à l'échelon de l'unité et effet sur le moral de l'unité, 5 points	
d. Contribution au sport dans le domaine de l'entraînement, de l'arbitrage ou de l'administration, 5 points	
e. Niveau d'effort requis par le sport (effort physique ou mental) : élevé (5 points), moyen (3 points) ou faible (1 point)	
Total :	

Total des points attribués pour tous les critères

Total des points :	
--------------------	--